



BAREME D'HONORAIRES DE JEAN PHILIPPE BUTHIGIEG

Agent commercial immatriculé

au RSAC de Aubenas sous le n° 432 959 401

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 04/02/2019

A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

TRANSACTION

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC
Jusqu'à 56 000 €	Forfait de 3 900 €
De 56 001 € à 100 100 €	Forfait de 4 900 €
De 100 001 € à 119 500 €	Forfait de 5 500 €
De 119 501 € à 149 000 €	Forfait de 6 000 €
De 149 001 € à 168 000 €	Forfait de 7 000 €
De 168 001 € à 192 000 €	Forfait de 8 000 €
De 192 001 € à 216 000 €	Forfait de 9 000 €
De 216 001 € à 240 000 €	Forfait de 10 000 €
De 240 001 € à 289 000 €	Forfait de 11 000 €
De 289 001 € à 338 000 €	Forfait de 12 000 €
De 338 001 € à 362 000 €	Forfait de 13 000 €
De 362 001 € à 386 000 €	Forfait de 14 000 €
De 386 001 € à 785 000 €	Forfait de 15 000 €
Plus de 785 001 €	Forfait de 20 000 €

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

LOCATION

IMMOBILIER TRADITIONNEL

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail	70% du loyer mensuel hors charge (plafonné à 8€/m ²)	70% du loyer mensuel hors charge (plafonné à 8€/m ²)
Frais de rédaction d'état des lieux	20% du loyer mensuel hors charge (plafonné à 3€/m ²)	20% du loyer mensuel hors charge (plafonné à 3€/m ²)

* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m²

Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m²

Hors zone : reste du territoire : 8 €/m²

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

TRANSACTION

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	8 %
De 250 001 € à 850 000 €	7 %
Plus de 850 001 €	6 %

LOCATION

IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT à la charge du preneur
10% sur le loyer annuel HT

* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)